

Vos questions / nos réponses

Alimentation remplacée par la drogue

Par [Mamas68](#) Postée le 25/12/2025 21:27

Bonsoir Mon fils maigrit à vue d'œil, il ne s'alimente plus et consomme cannabis crack alcool. Nous sommes démunis car nous ne pouvons pas le forcer à demander 1 traitement de substitution...une cure de sevrage...car seul lui pourrait le faire et il n'aura jamais ce déclic.... 10 ans de bataille contre ce fléau... Cela épuise une famille...une fratrie...notre santé....et pourtant je ne baisse pas les bras...je vous écris là.... Je me dis ...quand même Il doit y avoir 1 solution..... Je réalise que je ne suis pas addictologue ce n'est pas à moi de le soigner...mais je veux le sauver

Mise en ligne le 08/01/2026

Bonjour,

En raison d'un grand nombre de sollicitations, nous vous prions de nous excuser pour le délai de réponse.

Nous comprenons que l'état santé de votre fils vous inquiète et que vous souhaitez continuer de l'aider.

Il est vrai que s'imposer le rôle du sauveur peut être épuisant. Décourageant aussi parce que vous êtes en attente d'un changement, qui ne vient pas. Cela peut prendre du temps de se défaire d'addictions et le « déclic » attendu par l'entourage peut prendre plutôt la forme d'un long temps de réflexion pour le consommateur en difficulté.

Effectivement, seul votre fils peut décider de sa prise en charge, mais essayer de comprendre ce qui le freine dans cette démarche pourrait être aidant pour lui et pour vous. Un sevrage hospitalier ou cure n'est pas la seule option possible, il existe aussi des possibilités de prises en charge ambulatoires auprès de centres d'addictologie par exemple. Il pourrait aussi trouver de l'aide auprès de professionnels de santé de son choix, médecin traitant, médecin addictologue, psychologue, etc.

Vous évoquez un épuisement, le vôtre et celui de votre famille. Il nous semble important que vous soyez vous-même soutenue si vous en éprouvez le besoin.

Certains CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en addictologie) proposent des consultations pour l'entourage des usagers. Vous pourriez y trouver un accompagnement et un soutien psychologique en entretiens individuels ou en groupe.

Si cela vous intéresse, nous vous proposons des coordonnées de centres dans votre département pour une éventuelle prise de rendez-vous.

Si vous souhaitez échanger davantage ou préciser des informations, n'hésitez pas à contacter un ou une écoutant(e) du service. Nous sommes disponibles 7j/7 de 8h à 2h du matin par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par chat depuis notre site internet, de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le weekend.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

CSAPA Argile

15, rue de Peyerimhoff
68000 COLMAR

Tél : 03 89 24 94 71

Site web : www.argile.fr/csapa.html

Secrétariat : Sur rendez-vous. Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, jeudi de 14h à 18h30, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations individuelles sur place, sur rendez-vous, assurées par un éducateur spécialisé, une infirmière, deux psychologues.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Le Cap

4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE

Tél : 03 89 33 17 99

Site web : www.le-cap.org

Accueil du public : lundi de 10h à 12h15 et 13h à 18h30, mardi de 9h30 à 12h et 12h45 à 17h, mercredi de 8h30 à 12h, jeudi de 10h à 12h15 et de 13h à 19h, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30.

Consultat° jeunes consommateurs : Accueil assuré par une psychologue et une infirmière, sur rendez-vous, aux horaires d'accueil.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Le Cap Saint Louis

20, rue du Ballon
68300 SAINT LOUIS

Tél : 03 89 70 14 14

Site web : www.le-cap.org

Accueil du public : le lundi de 9h à 12h15 et de 14h30 à 19h, le jeudi de 9h à 12h15 et de 13h à 17h, le vendredi de 9h à 13h.

Consultat° jeunes consommateurs : Accueil des jeunes de 12 à 25 ans et/ou de leur entourage, assuré par un travailleur social. Sur rendez-vous le 1er mercredi après-midi du mois.

[Voir la fiche détaillée](#)